



Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

L'AVIS DE L'UNION SUR LA LIBERALISATION DE LA POSTE (avril 2009)

Dans le cadre des préoccupations croissantes des pouvoirs locaux au regard de la rationalisation des services de La Poste et de la prochaine libéralisation complète du secteur postal, l'Union des Villes et Communes de Wallonie souhaite attirer, à nouveau, votre attention sur les enjeux essentiels du dossier pour les communes, et ce afin de vous permettre de formuler des propositions concrètes pour le prochain contrat de gestion avec La Poste qui tiennent compte des impératifs de proximité et de service qui sont chers à l'ensemble des villes et communes de la Région wallonne.

Les aspects qui préoccupent le plus les pouvoirs locaux sont les suivants:

Le maintien des bureaux de Poste: la norme d'un bureau de Poste par commune fusionnée n'apparaît pas suffisante et d'autres critères doivent pouvoir être inscrits dans le contrat de gestion avec l'opérateur postal, notamment en termes de population et d'accessibilité. Le maillage kilométrique nous semble insuffisant et cette norme devrait pouvoir être fixée en concertation avec les autorités locales.

La mise en place d'alternatives crédibles aux bureaux de Poste: la fermeture de bureaux de Poste ne devrait pouvoir intervenir que si une alternative Point-Poste est effective et présente certaines garanties de pérennité. La mise en place de garanties en ce qui concerne la qualité des prestations dans les Points-Poste et le développement des services qui y sont disponibles est nécessaire.

Le maintien des boîtes postales en milieu rural: la rationalisation en cours du nombre de boîtes aux lettres doit être concertée localement.

Le maintien des services de proximité à destination des pouvoirs locaux et du milieu associatif: les envois par le système Distripost doivent pouvoir être effectués à partir de lieux de dépôt accessibles pour les autorités locales et le monde associatif. La suppression d'un certain nombre de lieux de dépôt risque de réduire le service aux usagers et, par ailleurs, de se centrer en zone urbaine. Le service de proximité doit être maintenu ou, le cas échéant, réorganisé en concertation avec les autorités locales.

Enfin, ***le rôle social du facteur*** doit être maintenu et un financement spécifique de cette activité doit être prévu par l'Autorité fédérale.

Ces revendications, essentielles, doivent permettre à La Poste de jouer son rôle de service public.

